développement culturel

n° 73
février 1988

Bulletin du Département des Etudes et de la Prospective - 2, rue Jean-Lantier, 75001 Paris - Tél. : 42.33.99.84
Ministère de la Culture de la Communication, Direction de l'Administration Générale et de l'Environnement Culturel

Les dépenses culturelles des régions

Les régions dépensent 530 millions pour la culture *

Les régions consacrent à la culture 4 % de leurs dépenses totales. Les vingt et une régions métropolitaines étudiées (sur 22 ; voir note page 4) ont consacré en 1984 plus de 529 millions de francs à la culture. L'accroissement très sensible des dépenses culturelles régionales (137 % en francs courants et 180 % en francs constants depuis 1978) s'est accompagné d'une progression de la part du budget total consacré à la culture, qui s'est stabilisée à un peu plus de 4 % depuis 1981.

En effet, ces dépenses ont augmenté très fortement en volume entre 1981 et 1984, mais représentent une part identique d'un budget général lui-même en forte expansion.

L'effort global des régions laisse subsister de grands écarts

Les chiffres globaux recouvrent des situations contrastées : par exemple la Picardie, qui partait d'un budget très modeste, a multiplié par quatre ses dépenses culturelles entre 1981 et 1984 (en francs courants), l'Alsace, qui réalisait dès 1981 un effort substantiel, n'a pas accru ses dépenses, Rhône-Alpes et la Lorraine ont de leur côté fait progresser très sensiblement les leurs.

L'amplitude de la part relative de la culture dans les dépenses réelles des conseils régionaux, va de 1,5 % à 9,5 %, huit régions se situant au-dessous de la moyenne de 4,1 %.

* Dépenses effectivement réalisées en 1984.

Erratum :
Ligne 6, dans la parenthèse, lire
(Multipliées par 5,2 en francs courants et par 2,8 en francs constants depuis 1978)

Evolution des dépenses culturelles des régions

	1978	1981 (1)	1984 (2)
Dépenses culturelles totales			
— en millions de francs constants	189,0	294,5	529,6
— en millions de francs courants	100,7	223,8	529,6
— en % des dépenses réelles totales	2,5	4,2	4,1
— en F constants/habitant	3,7	6,3	11,0

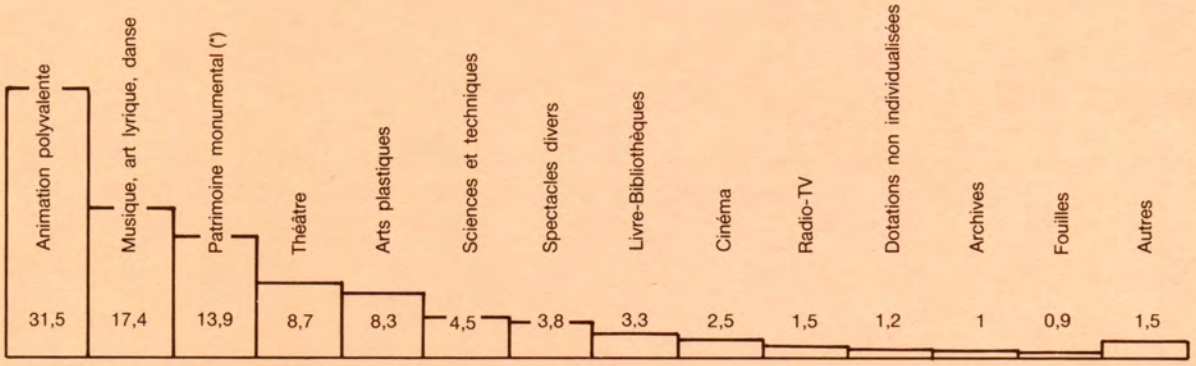
(1) Manque : Corse, Franche-Comté, Nord - Pas-de-Calais.
(2) Manque : Nord - Pas-de-Calais.

Source : DEP.

Les domaines principalement financés se sont diversifiés

En 1981, l'animation polyvalente et le patrimoine monumental absorbaient près de 70 % des dépenses régionales. En 1984, l'animation polyvalente ne représente plus qu'environ 30 % des dépenses et la musique, l'art lyrique et la danse, avec près de 20 % des dépenses, devancent le patrimoine.

Répartition en % des dépenses culturelles par domaines en 1984

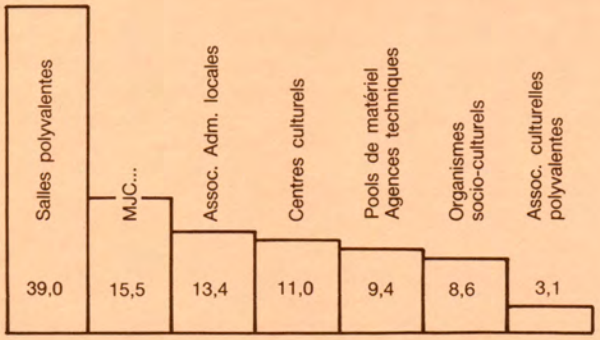


(*) Monuments historiques, architecture, inventaire.

Source : DEP.

Si l'on constate que cinq domaines absorbent 80 % des dépenses culturelles des régions (animation polyvalente, musique, patrimoine, théâtre et arts plastiques), on observe aussi l'extrême diversification de ces dépenses, qui concernent dix-huit chapitres différents (13 en 1978) et la montée en puissance de certains secteurs inexistants ou faiblement dotés en 1981 (sciences, techniques, ethnologie ; livre ; cinéma ; spectacles divers).

Répartition en % des dépenses pour l'animation polyvalente en 1984



Source : DEP.

Note : La loi du 2 mars 1982 a fait des régions des collectivités territoriales à part entière et leur donne explicitement un rôle de « développement culturel » (art. 59). Bien qu'étant la collectivité publique la plus petite en matière de financement de la culture (1,6 % du financement public en 1984), force est de constater une émergence réelle de la région dans le domaine culturel de 1978 à 1984.

L'animation polyvalente : des salles polyvalentes aux offices et agences culturels

Les dépenses de ce domaine ont augmenté de 14 % en francs constants depuis 1981 pour atteindre en 1984 près de 167 millions de francs. Quatre régions regroupent à elles seules 60 % de la dépense (Rhône-Alpes, Ile-de-France, Provence-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon).

La répartition de ce domaine est pour l'essentiel la suivante : comme en 1981, 39 % — soit plus de 65 millions de francs — sont affectés aux communes pour la construction de salles polyvalentes ; 14 % participent au fonctionnement d'associations, parmi lesquelles les organismes administratifs régionaux du type « offices » qui reçoivent près de 11 millions de francs ; plus de 9 % — soit près de 16 millions de francs — contribuent à la constitution de parcs de matériel et au fonctionnement d'agences techniques destinées à soutenir le milieu associatif. Ces offices et agences techniques, qui existaient en 1984 dans 13 régions *, constituent des moyens d'action importants pour l'action culturelle régionale (conseil technique, aide matérielle aux organismes culturels, publications, services télématiques, organisation d'événements culturels, diffusion de spectacles, etc.).

Les autres postes de dépenses sont des investissements pour les maisons des jeunes et de la culture et les maisons pour tous, les centres culturels et de nombreux autres équipements socio-culturels (maisons du temps libre...).

* Selon une étude du département des études et de la prospective : *Répertoire des associations culturelles régionales* par Natalie Moulinier. Paris, décembre 1985.

La musique, l'art lyrique et la danse devancent le patrimoine monumental en 1984

La *musique, l'art lyrique et la danse :* multipliées par six en francs constants depuis 1981, les dépenses s'élèvent en 1984 à plus de 92 millions de francs répartis entre l'aide au fonctionnement d'institutions (60 %) et l'aide à l'équipement (40 %). Cinq régions sont à l'origine de 58 % des dépenses du domaine (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Pays de Loire et Basse-Normandie).

Deux grands objectifs sont poursuivis :

— l'*enseignement* avec le soutien au fonctionnement et surtout à l'aménagement d'écoles de musique (42 % des investissements concernent l'aménagement de conservatoires de musique et l'acquisition d'instruments de musique pour les écoles) dont la plupart sont des structures municipales) ;

— la *création-production-diffusion* de niveau professionnel qui mobilise 85 % des dépenses de fonctionnement (orchestres régionaux) notamment et 47 % de l'investissement. 10 % de la dépense environ sont affectés au soutien de la pratique amateur.

Le *patrimoine monumental,* avec 13,8 %, arrive en troisième position des secteurs financés en 1984. Domaine d'intervention traditionnel des régions, son budget, en francs constants, est en progression de 16 % depuis 1981. Faute d'avoir toujours pu distinguer les interventions portant sur le patrimoine classé ou inscrit de celles portant sur le patrimoine non protégé, les deux catégories ont été regroupées sous le même terme. Néanmoins, on peut évaluer à quelque 53 millions les opérations portant sur les monuments historiques classés ou inscrits et à 17 millions les dépenses, généralement incluses dans des contrats de pays, qui concernent le patrimoine rural non protégé tel que calvaires, fontaines, places de villages, chapelles rurales, etc.

Le développement du soutien au théâtre et surtout aux arts plastiques

Le théâtre : multipliées par trois en francs constants depuis 1981, les dépenses atteignent 46,3 millions de francs en 1984. Le soutien des régions à la production théâtrale professionnelle se traduit par le financement de pools de matériel, de subventions aux troupes de théâtre et d'aides à l'aménagement de lieux de diffusion. Quatre régions absorbent à elles seules près de la moitié des dépenses du domaine (Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées).

Les *arts plastiques :* c'est un domaine qui a connu une expansion particulièrement forte pendant la période de référence. La mise en place des fonds régionaux d'acquisition (FRAC et FRAM) explique la multiplication par sept des dépenses entre 1981 et 1984. Les options régionales privilégient nettement deux grandes fonctions : la conservation-diffusion avec les musées et les FRAM (35 %), la création-production-diffusion avec le soutien à l'art contemporain, par les acquisitions des FRAC et des expositions (61 %) ; le solde des dépenses du domaine est affecté à l'enseignement et à la sensibilisation aux arts plastiques.

Quatre domaines en expansion : sciences-techniques-ethnologie, spectacles, livre, cinéma

Très faiblement dotés en 1981, ces quatre secteurs ont enregistré entre 1981 et 1984 un fort accroissement de leurs dépenses.

Le domaine « sciences, techniques et ethnologie » concerne le financement des centres de culture scientifique et technique, des musées d'arts et traditions populaires et, pour la moitié des crédits, de l'aide à la diffusion de la culture régionale (identité culturelle de régions comme la Bretagne, l'Alsace et la Corse).

La rubrique « spectacles divers » recouvre les lieux de diffusion de spectacles polyvalents (50 %), les maisons de la culture et centres d'action culturelle (30 %) et les festivals pluridisciplinaires (20 %).

Le domaine du livre représente l'aide aux bibliothèques municipales et à la production-diffusion du livre (festival du livre) et le domaine du cinéma, l'aide à l'équipement de salles, à la création de films et à leur diffusion.

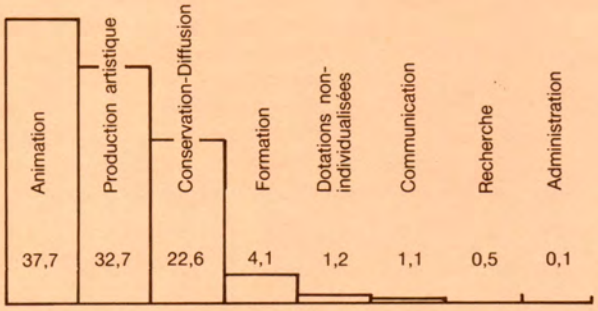
Les domaines où l'action des régions reste marginale :

Environ 6 % des dépenses des régions vont à des domaines qui n'atteignent pas 2 % de l'ensemble du financement culturel public (radio-télévision, fouilles, photo) ou sont des dépenses difficiles à individualiser (conventions passées dans certaines régions, « passeports culturels »). On a regroupé dans la rubrique « autres dépenses » des secteurs très marginaux : autres musées, presse-information, administration générale et « divers ».

Les fonctions principalement financées sont l'animation, la production artistique et la conservation-diffusion du patrimoine

Entre 1981 et 1984, la fonction « production artistique », qui comprend le soutien à la création, à la production et à la diffusion dans tous les domaines artistiques, est celle qui se développe le plus, triplant en part relative d'une date à l'autre. Guère moins importante financièrement que l'animation, elle devance par contre nettement la conservation, dont l'importance relative décline.

Répartition en % des dépenses culturelles par fonctions en 1984



Source : DEP.

L'*animation* reste la première des fonctions financées : cette primauté est due à l'animation spécialisée (6,5 %), — notion qui recouvre la sensibilisation et la pratique amateur — à laquelle s'ajoute l'animation polyvalente (31 %), décrite précédemment.

La *production artistique* concerne la pratique professionnelle. Elle intéresse les principaux domaines d'expression artistique : musique, art lyrique, danse, théâtre, spectacles, arts plastiques. Si l'on observe uniquement les dépenses courantes, c'est près des deux tiers des dépenses culturelles qui financent cette fonction.

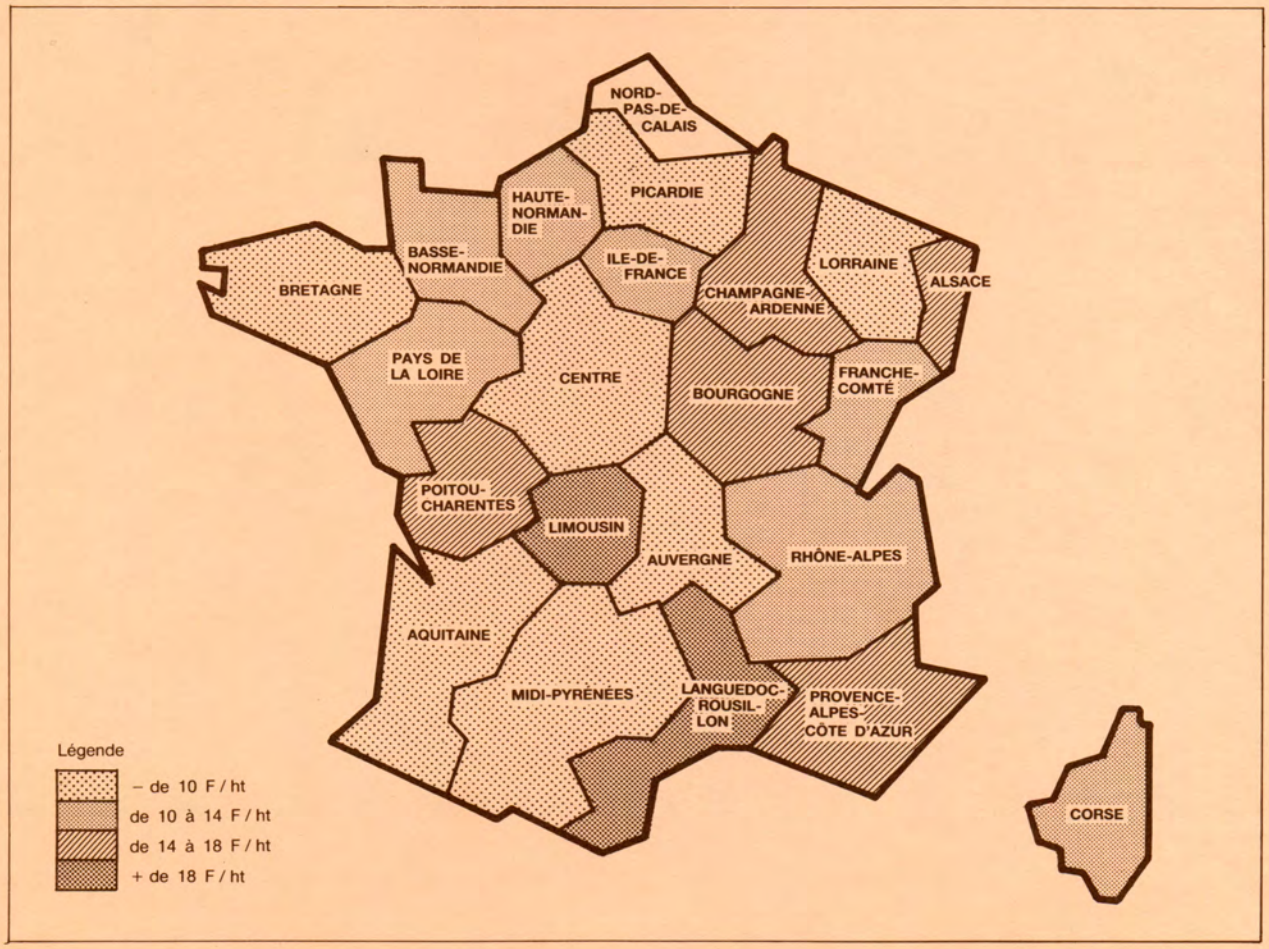
La *conservation-diffusion*, dont l'importance relative a nettement diminué, recouvre les dépenses pour le patrimoine monumental, les musées, les fouilles, les archives et les bibliothèques.

La *formation* ne reçoit encore que 4 % des dépenses et concerne essentiellement le domaine musical.

Les autres fonctions sont faiblement dotées comme la communication, la recherche et l'administration.

Note : L'étude des dépenses culturelles des régions porte pour 1984 sur vingt et une régions seulement, le Nord-Pas-de-Calais n'ayant pas été en mesure de fournir en temps voulu l'information nécessaire à l'enquête. Toutefois, une évaluation due aux services de cette région fixe le montant des dépenses culturelles de celle-ci à 76,4 millions de francs. Il est possible par conséquent d'estimer à environ 600 millions de francs le montant total de leurs dépenses culturelles en 1984. Par ailleurs, pour des raisons techniques, les comparaisons avec les données similaires de 1981 n'ont pu être établies que pour dix-neuf régions.

Dépenses culturelles des régions en F par habitant



Les institutions destinataires des financements régionaux sont, pour l'essentiel, les communes et les associations

En 1981, les régions ne pouvaient engager que des crédits d'investissement. Ce n'est plus le cas en 1984, après les lois de décentralisation qui autorisent également les dépenses de fonctionnement. Ces dernières restent toutefois minoritaires à cette date : 27 % contre 73 % des dépenses d'investissement.

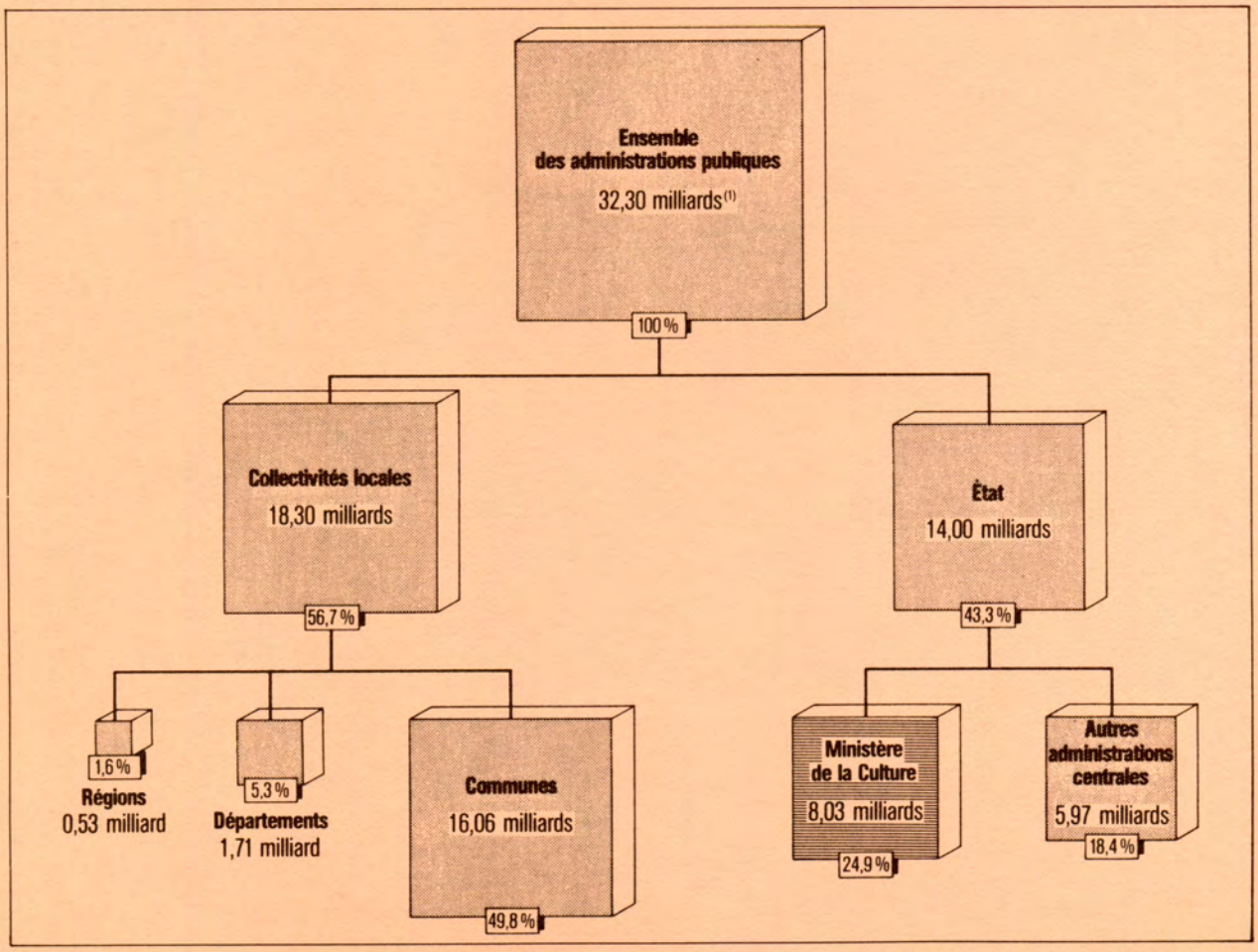
Les dépenses courantes sont versées sous forme de transferts à des associations loi de 1901 indépendantes des pouvoirs locaux (40 %) ou très liées à la région (31 %), aux communes pour le patrimoine non classé, les écoles de musique, les bibliothèques, les centres culturels (10 %), à des organismes assimilés à des établissements publics comme les orchestres régionaux et les maisons de la culture (13,2 %), à des entreprises privées essentiellement dans le domaine du théâtre (4,4 %).

Au titre des investissements, les régions consacrent 6,3 % de leurs dépenses à l'acquisition directe d'œuvres d'art (FRAC-FRAM) et 0,6 % au financement d'études. Mais la plus grande part de ces dépenses sont des subventions aux autres collectivités locales (70 %), principalement aux communes et aux départements pour le patrimoine monumental, aux associations loi de 1901 (23 %), à l'Etat par voie de fonds de concours (5,5 %) au titre des monuments historiques et à plusieurs autres bénéficiaires tels que les entreprises privées, les ménages et les établissements publics (4,5 %).

Les régions ont dépensé en 1984 environ 529 millions de francs pour la culture, ce qui représente un peu moins du tiers de l'intervention des conseils généraux et 4 % des dépenses des communes de plus de 10 000 habitants.

Rapportée à l'ensemble des dépenses publiques consacrées à la culture, cette somme représente 1,6 %. Mais par rapport à son budget total, chaque région consacre en moyenne 4,1 % à la culture, chiffre qui indique une volonté affirmée d'intervention dans ce secteur, supérieure, semble-t-il, à celle des départements qui ne réservent en moyenne au même domaine que 1,7 % de leur budget. On assiste donc à une véritable émergence des régions dans le domaine culturel.

Place des régions dans l'ensemble des dépenses publiques en 1984



Source : Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective.

Publications récentes du Département des Etudes et de la Prospective en vente à La Documentation Française

• **Eglises, chapelles et temples de France : un bien commun familier et menacé** par B. Duboscq et P. Moulinier, postface de D. Ponnau, président de la commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine cultuel. — 188 p., photographies. La Documentation Française. — Prix : 60 F.

En 1981, à l'occasion de l'Année du Patrimoine, une *enquête nationale* était lancée auprès des maires sur les églises, chapelles et temples appartenant aux communes du fait de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905).

Cette enquête, réalisée par le département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication conjointement avec la direction du patrimoine, recense plus de 38 000 édifices répartis dans 84 départements métropolitains. C'est la première fois qu'en France est ainsi décrit et ausculté l'ensemble du patrimoine actuel. Les responsabilités des acteurs à l'égard de ce patrimoine imposant sont évoquées : municipalités en premier lieu, mais aussi Etat, collectivités territoriales, responsables religieux, associations et citoyens.

Tous ceux qui s'intéressent à ce patrimoine trouveront dans ce livre une très utile information.

• **Repères sur les monuments historiques protégés**. — 65 p., graph. — La Documentation Française. — Prix : 95 F.

Plus qu'un simple recueil statistique, cet ouvrage se veut un memento à l'usage des gestionnaires publics et privés des monuments historiques.

Cet « état des lieux » permet de mieux apprécier l'effort accompli par la France au cours des dernières décennies pour mettre en valeur son patrimoine monumental. Il comprend trois parties :

— la *description du « parc » des monuments protégés* dont les données rassemblées sur 20 ans montrent l'accroissement en même temps que la diversification de la notion de patrimoine, aujourd'hui étendue à de nouveaux types de bâtiments que protège l'Etat ;

— le *budget* dont l'analyse fait apparaître l'intervention de nouveaux partenaires (notamment les collectivités locales) dans le financement du patrimoine, expression du mouvement de décentralisation et du renouveau de l'initiative locale ;

— la *fréquentation* dont l'essor est clairement mis en évidence par des tableaux et des graphiques. Les données rassemblées montrent la faveur croissante dont jouissent les monuments historiques dans l'opinion et le comportement des Français.

• **Les outils de l'économiste à l'épreuve**, édité par Xavier Dupuis, chargé de recherche au CNRS et François Rouet, ingénieur de recherche au département des Etudes et de la Prospective du ministère de la Culture et de la Communication. — 250 p. — La Documentation Française. — Prix : 130 F.

Ce premier volume des actes de la 4e conférence internationale sur l'Economie de la Culture d'Avignon décrit comment un questionnement réciproque s'est instauré — et devrait se poursuivre — entre l'économie et la culture, autour de trois thèmes qui ont retenu particulièrement l'attention des économistes de la culture ;

— la valeur des biens et sa détermination dans le domaine artistique : la valeur est un concept familier mais redoutable aussi bien pour l'économique que pour l'esthétique ;

— la consommation culturelle et la multiplicité de ses dimensions : dans sa compréhension, le paradigme de la rationalité économique s'affronte aux goûts et à la subjectivité de la perception esthétique ;

— enfin la quantification des phénomènes culturels : l'expérience acquise en matière de statistiques et de comptes, tout à la fois en montre l'utilité, en marque les enjeux mais aussi en indique les limites.

Les actes de la 4e conférence internationale sur l'Economie de la Culture comprennent trois autres volumes à paraître.

II. - CULTURE EN DEVENIR ET VOLONTÉ PUBLIQUE.
III. - LA CONFRONTATION AU MARCHÉ.
IV. - DE L'ÈRE DE LA SUBVENTION AU NOUVEAU LIBÉRALISME.

• **Crise et mutation du domaine musical** par Alain Le Diberder et Sylvie Pflieger. — 164 p. — La Documentation Française. — Prix : 120 F.

Cet ouvrage fait suite à « L'Economie du domaine musical » paru en 1985 également à La Documentation Française.

Pour aborder la musique, les auteurs de ces deux études s'appuient sur les acquis des analyses de filière et s'inspirent d'une approche systémique ; ils mettent aussi l'accent sur les logiques à l'œuvre, techniques, économiques ou sociales, sur le jeu des interrelations et des rapports de force entre les différents acteurs en faisant parler les chiffres, que ce soit pour discerner les évolutions ou pour étayer un point de vue.

Dans cette deuxième étude, les auteurs partent de la constatation suivante : les cinq années écoulées depuis 1981 furent celles d'une certaine apogée de l'économie de la musique. Ainsi sont apparus pêle-mêle : le Zénith, la Fête de la musique, les disques à lecteur laser, les radios dites libres sur la bande FM, les chaînes de télévision à dominante musicale... Autant de nouveautés qui ont profondément bouleversé le paysage musical français, sans pour autant endiguer un climat de crise et de malaise qui touche l'ensemble du champ culturel.

Telle est donc la toile de fond d'une étude qui, à travers de nombreuses statistiques, entend répondre aux questions du moment : le disque meurt-il ? Est-il un objet banal ? Les concerts sont-ils vraiment trop chers ? La France est-elle différente de ses voisins en matière de musique ? Existe-il encore une économie de la musique ?

Une nouvelle contribution au débat devenu essentiel : la nécessaire conciliation des impératifs économiques et des réalités culturelles.

Thèmes des numéros récents de « Développement culturel », bulletin du département des études et de la prospective.

N° 63 Economie du spectacle vivant et audiovisuel.
N° 64 Les dépenses culturelles des départements.
N° 65 Les dépenses culturelles des villes ont triplé de 1978 à 1984.
N° 66 Le financement des enseignements artistiques.
N° 67 Le budget du ministère chargé des affaires culturelles de 1960 à 1985.
N° 68 Les municipalités et le patrimoine.
N° 69 Les dépenses culturelles des ministères.
N° 70 Les publics du théâtre en 1987.
N° 71 Mécénat en Europe.
N° 72 Les Français et leur patrimoine.

Diffusion gratuite sur demande écrite, adressée au Département des Etudes et de la Prospective. 2, rue Jean-Lantier, 75001 Paris.

La Documentation Française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 - DF 1593
ISBN : 2-11-001932-8 - ISSN : 0294-8451 - Imp. Bialec, Nancy - D.L. n° 24545 - 1er trim. 1988